

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0659_ART_RD 50_SAINTE-AUBIN
réglementant la circulation sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-25 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise SNCTP Chemin de Rougemont 39100 FOUCHERANS en date du 29/06/2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et de l'entreprise, il convient de réglementer la vitesse sur la RD 50 pendant les travaux de pose d'une conduite de gaz et les nombreuses sorties de camions de chantier sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 50** sera réglementée de la façon suivante :

Période	du lundi 11 juillet 2022 à 7h00 au lundi 1^{er} août 2022 à 18h00
Localisation	Du PR 0+0000 (intersection avec la RD 673) au PR 2+0800 (entrée d'agglomération de SAINT AUBIN)
Restrictions	Vitesse limitée à 50 km/h

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par l'entreprise SNCTP sous le contrôle.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise SCNCTP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée et à M. le Maire de SAINT-AUBIN, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 039-223900010-20220704-ARR_2022_0659-AR



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : LANGLADE Prénom : Brice
Dénomination : SNCTP Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin de rougemont
Code postal 3 9 1 0 0 Localité : FOUCHERANS Pays : France
Téléphone 0 6 8 5 8 1 6 9 2 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : brice.langlade@snctp.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D50 - R DE DOLE
Code postal 3 9 4 1 0 Localité : ST AUBIN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : POSE RESEAU GAZ
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽¹⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 1 0 7 2 0 2 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 0 Date de début de réglementation 1 1 0 7 2 0 2 2
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽¹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
 poids lourds

Stationner

véhicules légers
 poids lourds

Dépasser

véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

limitation de vitesse à 50 km/h

Autres prescriptions :

JUSTE DES SORTIES DE CAMIONS ET ENGINS DE CHANTIER

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][][] Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : FOUCHERANS

Le : 2 9 0 6 2 0 2 2

Nom : LANGLADE Prénom : Brice Qualité :

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

SLOW

ID : 039-223900010-20220704-ARR_2022_0659-AR

